

PLAFONDS DE RESSOURCES

(à comparer avec le revenu fiscal de référence pour les revenus de l'année 2010 de la famille)

applicables pour l'évaluation du critère "boursier" en vue d'une dérogation d'affectation en collège à la rentrée 2012

| NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE (a) | PLAFOND ANNUEL (en euros) (b) |
|---|---|
| 1 enfant | 13 787 |
| 2 enfants | 16 968 |
| 3 enfants | 20 150 |
| 4 enfants | 23 331 |
| 5 enfants | 26 513 |
| par enfant supplémentaire | 3 182 |

(a) : total du nombre d'enfants mineurs ou infirmes et majeurs célibataires figurant sur l'avis d'imposition sur les revenus de l'année 2010.

(b) : le plafond annuel est à rapprocher du revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition sur les revenus de l'année 2010.